



HABILITATION ELECTRIQUE - H0B0

Personnel non-électricien – 7 heures

PREVENTION DES RISQUES

Etre capable d'accomplir en sécurité des travaux d'ordre non électrique soit dans des locaux réservés aux électriciens, soit au voisinage de pièces nues sous tension (agents de nettoyage, terrassiers, peintre). Ces travaux seront réalisés dans le respect des normes en vigueur, afin de protéger les personnes et les biens.

Programme de formation et compétences intermédiaires

Phase THEORIQUE – Tronc commun inclus

- ✓ Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique.
- ✓ Cadre d'intervention du personnel formé H0 B0.
- ✓ Les dangers de l'électricité, les différentes zones, les niveaux d'habilitation, les documents applicables
- ✓ Les moyens de protection existants et à disposition du salarié
- ✓ Notions de prévention des risques - *Arbre des causes ...*
- ✓ L'évaluation et la prévention des risques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique
- ✓ Procédures en cas d'incident et conduite à tenir lors d'un accident d'origine électrique - *Théorie sur les gestes élémentaires de soins d'urgence*
- ✓ Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens lors d'opérations non-électriques en zone dangereuse (proche de pièces nues sous tensions ou local réservé aux électriciens).



Phase PRATIQUE

- ✓ Utilisation des équipements de protection
- ✓ Simulations de travaux non-électriques à proximité de pièces nues sous tension ou dans un local dont l'accès est réservé aux électriciens.

Public visé, législation et préconisations

- Obligatoire pour toute personne non-électricien amenée à exécuter des tâches d'ordre non-électrique à proximité de pièces nues sous tension ou dans des locaux réservés aux électriciens
- **Obligations et préconisations** : Art R231-71 du code du travail, décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510

Durée : 7 heures

Réparties sur 1 jour ou 2 demi-journées

Nombre de candidats : 2 à 12 personnes

Pré requis : Parler Français

Délais d'accès : 7 jours

Animateur : 1 formateur expérimenté ayant des connaissances techniques pointues sur les domaines électriques.

Pédagogie active et participative.

Evaluation : Contrôle pratique (une ou plusieurs mise(s) en situation) et théorique (QCM, questionnaire).

Recyclage préconisé tous les 2 à 3 ans par l'INRS et les CARSAT.

TARIFS

Intra-entreprise : Dès 2 personnes, DEVIS SUR DEMANDE.

Inter-entreprises : 80€/personne HT*

*TVA non applicable





Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques spécifiques liés à l'activité des participants.
- Visite de site, des zones à risques et des installations électriques accessibles - Les participants devront dans ce cas être en possession de leurs EPI habituels
- Formation en présentiel. Possibilité de réaliser une partie de la phase théorique en e-learning, nous contacter.
- Formations intra-entreprise** – Notre formateur se déplace avec l'ensemble du matériel informatique (*ordinateur, vidéoprojecteur*) et pédagogique (tableau électrique, outils péda...) nécessaire. Vous devez simplement mettre à sa disposition une salle de réunion/formation. Celle-ci doit répondre aux normes minimum de sécurité et de confort permettant l'accueil du public en formation.



Personnes en Situation de handicap

Adaptation pédagogique et présence d'un accompagnant possible – Nous contacter pour définir les modalités de mise en œuvre.

Formalités administratives



- ✓ Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.
- ✓ **Avis d'habilitation** adressé à l'employeur afin que ce dernier puisse délivrer un titre d'habilitation au participant. Celui-ci est soumis à la délivrance d'une attestation de non-contre-indication médicale (Valable 5 ans - Décret 2025-355 du 18/04/2025)
- ✓ Feuilles d'émargements et évaluation de la formation par les participants et le formateur transmis à vos services.
- ✓ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation.

En cas d'échec à la validation des compétences (absence, impossibilité permanente/provisoire d'atteindre les objectifs pédagogiques), l'attestation de fin de formation remise au participant mentionne l'intitulé des objectifs atteints ou non. Le participant peut alors, sous certaines conditions, compléter ultérieurement les compétences non acquises en assistant à tout ou partie d'une formation adaptée ou de même type.

